1,356,174 kil. en janvier 1885, 848,067 en 1884 et 7,995,362 kil. en 1833.

Voici quels sont les chiffres les plus intéressants du commerce d'exportation :

Fils de lin ou d'autres filaments végétaux, 1,660 016 kil. en janvier 1885, contre 1.261.292 en 1884 et 1,100,340 en 1884 ; lin, 4,108,916, 2,988,654 et 2,668,697 kil. pendant les trois mêmes périodes respectivement ; peaux brutes, 1.938,173, 2,582,951 et 1.071,033 kil. ; pierres brutes, taillées et sciées, 31,188,111, 72,770.607 et 51.032,884 kil.; sucres bruts, 2,675,508, 7.991,412 et 4,675,762 kil.; etc.

Observations météorologiques. — *Paris, 12 mars* — La pression barométrique est de 769 à Biarritz ; 765 à Roche-sur-Yon, Lyon ; 773 à Dunkerque. — Pressions restent faibles au sud-ouest de l'Europe ; elles sont fortes aux Iles Britanniques. — Temps probable : vent des régions est, ciel beau. — Température froide.

AFFAIRES MILITAIRES

Corps de santé militaire. — Par décret du 7 mars 1885, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont été promus et ont reçu les affectations ci-après, savoir :

Au grade de médecin principal de 2e classe : (choix) M. Adolphe-Camille-Henri Vanmerris, médecin-major de 1re classe, médecin-chef de l'hôpital militaire de Dunkerque, en remplacement de M Debaussaux, promu. — M. Vanmerris est maintenu dans son emploi actuel.

Au grade de médecin-major de 1re classe : (ancienneté) M. Victor-Edouard Marvstaing, médecin-major de 2e classe, affecté provisoirement au 43e régiment d'infanterie, en remplacement de Barthélemy, promu. — M. Marestaing est maintenu au dit corps de troupe.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

M. le docteur Carrette conseiller municipal, nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

» Quelques personnes se sont émues des paroles, des accusations, disent-elles, que j'aurais adressées au corps des pompiers, par cette phrase du compte-rendu de notre séance du 13 février : « N'a-t-on pas assez parlé des abus qui ont existé » dans l'administration financière de ce corps — » de sa caisse noire, de ses majorations dans le » prix de ses fournitures, de ses réparations, etc. ? »

» Ce début « *N'a-t-on pas assez parlé* », la forme interrogative donnée à la phrase prouvent que ces mots « ont existé » devraient être remplacés par ceux-ci : « qui *auraient* existé ».

» Il suffit de lire la phrase entière pour se convaincre que je n'ai rien affirmé, rien prétendu de mes chef.

» Echo de récits relatifs à de prétendues irrégularités financières, qui auraient pu être préjudiciables autant aux intérêts de la ville qu'à la considération du conseil d'administration des pompiers, si j'ai parlé, je l'ai fait dans un but d'intérêt public et sans vouloir porter une atteinte quelconque à l'honorabilité personnelle d'aucun des membres du corps des pompiers.

» Ce n'est pas le passé qui, selon moi, doit être mis en cause. Mais, quand l'opinion saura qu'une administration soucieuse de ses devoirs entend exercer une surveillance sévère et attentive sur les moindres détails financiers des divers services, des bruits semblables à ceux auxquels j'ai fait allusion ne pourront plus se produire.

» Convaincu que ces explications calmeront les susceptibilités qu'avait pu éveiller une interprétation erronée de mes paroles, je vous prie d'agréer, monsieur le rédacteur, etc.

» Roubaix, le 11 mars 1885. » Dr CARRETTE. »

Commissions municipales. — Les membres de la 2e commission se réuniront à la mairie, le vendredi 13 mars, à six heures du soir. Ordre du jour : 1° Distribution aux indigents des secours, remèdes, etc. — 2° Bataillon scolaire. — 3° Lecture de rapports.

Tramways de Roubaix-Tourcoing — M. le syndic à la faillite de la Compagnie des tramways de Roubaix et Tourcoing vient d'adresser la circulaire suivante aux obligataires de cette société :

Roubaix, le 9 mars, 1885.

Messieurs,

L'exploitation des tramways de Roubaix et Tourcoing a donné les résultats suivants :

Exercice 1882-1883	Fr. 54,391 57
» 1883-1884	54,744 64
» 1884-1885	83,670 68
	Fr. 192,854 89

Ces ressources ont permis de distribuer un premier dividende de trois pour cent (3 0/0) sur un passif d'environ 5,200,000, soit . . . . . Fr. 156,000

Cette répartition est prélevée uniquement sur le produit net de l'entreprise depuis la faillite et n'entame en rien l'actif proprement dit qui sera réalisé par la vente de la concession, dès aussitôt que nous en aurons obtenu l'autorisation.

La Compagnie des Tramways, avant la déclaration de faillite, n'avait jamais réalisé aucun bénéfice. Elle avait, au contraire, absorbé en quatre ans toutes les sommes versées par les obligataires, à tel point que, si au moment de la déclaration de faillite (23 janvier 1882), on avait cessé l'exploitation et liquidé immédiatement, le dividende eût été presque nul : il y avait donc *intérêt majeur* à continuer l'exploitation.

Le Conseil municipal de Roubaix a, le 29 octobre dernier, émis un avis à fin de déchéance de la Compagnie des Tramways de Roubaix et Tourcoing.

Ce vote a fait l'objet de critiques insérées dans divers journaux : Vous trouverez ci-joint une petite brochure dans laquelle est réuni ce qui a été dit et fait à ce sujet.

Les conseillers municipaux de la ville de Tourcoing ne se sont pas encore prononcés sur la question des Tramways.

Jusqu'ici, du reste, aucune demande à fin de déchéance n'a été déposée au Conseil de Préfecture.

L'administration syndicale s'est préoccupée des moyens à prendre pour arriver, aussi vite que possible, à la vente de la concession des tramways de Roubaix et Tourcoing.

En novembre 1884 et en février 1885, je me suis rendu au ministère des travaux publics : j'y ai trouvé un accueil qui me permet d'espérer que les intérêts des obligataires seront pris en considération. Je dois ajouter que M. le maire de Roubaix a informé M. le président du tribunal de commerce qu'il était disposé à entendre les propositions que le syndic pourrait lui faire. Dans cette situation, M. le juge-commissaire et moi comptons avoir incessamment de nouveaux pourparlers avec l'administration municipale de Roubaix.

En voulant faire des économies de frais généraux et en écartant des propositions, qui me semblent peu sérieuses, je me suis attiré des observations saugrenues et mensongères, insérées dans une circulaire et dans un libelle parus dernièrement.

Le syndic, dans sa réponse à Monsieur le Juge-Commissaire, a mis à néant toutes les insinuations et accusations malveillantes et diffamatoires contenues dans ces deux factums.

MM. les créanciers ne doivent pas ignorer que toutes les mesures sont prises par l'administration syndicale pour que le service des tramways soit fait d'une façon irréprochable. Un contrôle sévère existe partout.

Des états de situation, comprenant le détail, jour par jour, de toutes les recettes et de toutes les dépenses de l'administration de la faillite, sont adressées régulièrement, au commencement de chaque mois, au Magistrat Juge-Commissaire et au Greffe du Tribunal de commerce.

Veuillez agréer, Messieurs, la nouvelle expression de mon entier dévouement.

Vu et approuvé par nous, Juge Commissaire,
CH. DROULERS-PROUVOST.

Le Syndic à la faillite de la Compagnie des Tramways de Roubaix et Tourcoing.
RUFFELET.

Le « Journal officiel » du 11 mars publie le classement de sortie des sous-officiers et élèves officiers à l'école militaire de Saint-Maxent. Parmi ces derniers, nous relevons le nom de l'un de nos concitoyens, M. Léon Cordonnier, 43e de ligne, qui est placé le 4e sur 495.

On s'entretient toujours beaucoup de l'arrestation du greffier du tribunal de commerce. L'instruction continue, mais on semble vouloir l'entourer du plus grand secret. Les faits dont M. Vincent est accusé paraissent malheureusement prouvés, bien que rien ne les explique de la part d'un homme dans une telle situation et qui était généralement estimé.

Chronique du bien. — Lundi, vers six heures du soir, Mme M. R. avait perdu son porte-monnaie entre la Grande-Place et la rue du Bois. Ce porte-monnaie renfermait 60 francs en or et quelques pièces de monnaie avec un reçu portant le nom de Mme R... Le même soir, vers huit heures et demie, un ouvrier, M. Jules Dooghe, demeurant rue de Sébastopol, 83, est venu rapporter le porte-monnaie avec son contenu.

Nous sommes heureux de signaler ce fait de probité Ajoutons que M. Dooghe est sans travail depuis trois semaines.

Ecole nationale de musique. — Dimanche prochain, à onze heures et demie du matin, les élèves de l'Ecole nationale donneront un exercice musical dans le salon de l'Hôtel-de-Ville. — Les portes seront ouvertes à onze heures, et les lettres d'invitation, qui seront vigoureusement exigées, serviront de cartes d'entrée.

Parmi les personnes ayant concouru mardi soir à éteindre le feu de cheminée, qui s'était déclaré chez M. Holvoet, carrossier, rue de la Redoute, nous devons signaler un voisin, M. Léopold Larivière, caporal-fourrier au poste des pompiers. M. Larivière est resté sur le toit jusqu'à ce que tout danger eût disparu, c'est-à-dire pendant plus d'une demi-heure.

Accidents. — Un jeune garçon de huit ans, Charles Elghems, jouait avec l'un de ses camarades, dans la cour de l'école communale de la rue du Moulin-de-Roubaix. L'autre l'ayant bousculé, Charles Elghems est tombé et, dans sa chute, s'est fracturé la clavicule droite. M. le docteur Godefroy l'a fait conduire à l'hôpital.

— Le jeune Adolphe Quatenne, ouvrier cylindreur chez M. Moormann, apprêteur, a eu, mardi soir, la main droite prise dans un engrenage. M. le docteur Bayart a jugé nécessaire son admission à l'Hôtel-Dieu, où on a été obligé de lui amputer le pouce.

Arrestation. — Une couturière, Zoé Paquet, née à Ssplerres (Belgique), a été arrêtée pour vagabondage et ivresse manifeste : Zoé n'a que 23 ans : cela promet pour l'avenir.

Vol. — Une tentative de vol a été constatée, mercredi après-midi, au domicile de M. Théodore Moulard, rue de la Vigne. Le coupable n'a pas tardé à être connu et arrêté ; c'est un journalier, de la même rue, nommé Jean Bouchez, et âgé seulement de 17 ans.

Chronique théâtrale. — Ce soir la troupe lyrique de Tournai donnera à l'Hippodrome *Rigoletto*, le grand opéra de Verdi.

Les pêcheurs à la ligne. — Les commissions des Sociétés fédérés des pêcheurs à la ligne de Roubaix, et, en particulier, celle de la Société St-Pierre et St-Paul, viennent d'adresser au président de la fédération, M. Henri Florin, une lettre de remerciments pour son zèle, son dévoûment et les services qu'il n'a cessé de rendre à la fédération.

Wattrelos. — Les délégués sénatoriaux de Wattrelos ont, à l'exemple de ceux de plusieurs localités voisines, abandonné leur indemnité aux pauvres si nombreux de cette commune.

Lys-lez-Lannoy. — Hier soir, le domestique de M. P..., de Cysoing, s'était arrêté devant l'estaminet Jules Spriet, près de la gare, pour allumer les lanternes de sa voiture. Mais le cheval, effrayé, partit presque aussitôt à fond de train dans la direction de Lannoy.

Un homme courageux, M. Oscar Salembier, réussit à l'arrêter au moment où il allait entrer dans Lannoy; sans la présence d'esprit de M. Salembier, un accident serait certainement arrivé à cause de l'exiguïté de la rue.

Nous félicitons sincèrement M. Salembier dont ce n'est pas, du reste, le premier trait de courage, car c'est la quatrième ou cinquième fois qu'il se distingue en pareille circonstance.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 6 mars 1673. — Pardevant le lieutenant et les hommes de fief de Roubaix, Jacques Delacroix et Isaboau Sora, sa femme, souscrivent au profit de l'Hôpital Ste-Elisabeth de Roubaix une lettre de rente héritière annuelle de 25 livres parisis, au rachat de 400 livres parisis, ce qui est accepté par sœur Barbe Lefebvre, prieure dudit Hôpital. (Archives de Roubaix B. B. 1 f° 59.)

6 mars 1676. — Mort de M. Jean Prus, licencié en théolie, doyen de chrétienté et pasteur de Roubaix, qui légua tous ses biens à l'église paroissiale, à la chapelle de Saint-Joseph et aux pauvres de Roubaix.

Concours colombophile. — M. François Huys, dit « Cho le Gris », cabaretier à la « Nouvelle Ville de Bruxelles, » rue de Flandre, informe les amateurs colombophiles qu'il donnera un concours sur Leforest, le dimanche 22 mars. — 10 fr prix d'honneur répartis comme suit : 8 fr. au 1er pigeon vainqueur; 2 fr. au deuxième pigeon vainqueur; 3 fr. à la 1re série de 3 pigeons non-désignés, volant au même pigeonnier ; 2 fr à la 1re série de 2 pigeons non-désignés, volant au même pigeonnier.

Ce concours est offert aux amateurs habitant la zone nord, c'est-à-dire dans les quartiers compris entre la gare de Roubaix et la gare de Tourcoing et depuis la Grande-Rue jusque Wattrelos.

P.-S. — Essai sur Lille, le jeudi 19 mars, 5 centimes par pigeon. Essai sur Seclin, le samedi 21 mars, 10 cent. par pigeon.

Les pigeons seront envoyés sur Lille et Seclin.

Conférences du R. P. Jonas à Notre-Dame

Dans sa conférence de mardi, l'éminent prédicateur a traité de la nécessité de l'instruction religieuse.

Le père, dans une famille, est le chef; mais il n'est pas le propriétaire de cette famille; il n'en est que l'administrateur responsable devant Dieu.

La conséquence de cette doctrine est que l'instruction religieuse des enfants est un devoir rigoureux pour les parents, en même temps qu'un gage de sécurité pour la famille.

Le R. P. Jonas a développé cette thèse avec sa netteté et sa précision ordinaires. S'appuyant sur l'Ecriture, sur Saint Jean-Chrysostôme et sur la raison, il a montré que ravir Dieu à l'âme des enfants, c'est descendre au dernier degré de la perversité. « Il nous faut un peuple instruit, soit ! » mais il nous faut par-dessus tout un peuple vertueux. Or, sans le culte de Dieu, la réalité de » la vertu est impossible ; on n'en garde que l'hypocrisie. »

Ce qui est vrai pour l'avenir des jeunes générations, ne l'est pas moins pour la vie présente des familles. Elles ne peuvent subsister qu'à la condition que les enfants y conservent trois choses : le respect, l'obéissance et l'amour.

Mais ce triple trésor ne sera sauvegardé, au sein des familles, que si les enfants comprennent que leurs parents sont auprès d'eux la représentation vivante de l'autorité de Dieu, et cela ne s'apprend ni par l'histoire, ni par les mathématiques, ni par la gymnastique, mais par l'instruction religieuse.

Donc, en résumé, a conclu l'orateur, ceux qui veulent ravir Dieu à l'âme de la jeunesse sont à la fois et les meurtriers de vos enfants et les assassins de vos familles.

L'auditoire choisi et nombreux qui suit avec tant de sympathie les conférences du R. P. Jonas, attend pour vendredi prochain, à 6 heures, l'une des plus intéressantes, car le sujet annoncé est celui-ci : *Les Lectures*. X...

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS. — Dans sa séance du 10 mars, la Chambre a rejeté une proposition de M. de La Bassetière, demandant de rétablir, pour les chanoines, le crédit primitif, tel que l'a voté le Sénat.

NORD. — *Ont voté pour*, MM. Bergerot, Brame, Jonglez, Outters, Plichon, des Rotours, Strépel; *contre*, MM. Bernard, Cirier, Giard, Girard Giroud, Guillemin, Maxime Lecomte, Pierre Legrand, Masure, Tyvstram.

PAS-DE-CALAIS. — *Pour*, MM. Graux, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot; *contre*, MM. Ansart, Bouilliez-Bridou, Desprez, Fanien; *n'a pas pris part au vote*, M. Florent-Lefebvre.

On lit dans le *Journal officiel* :

« M. Jonglez, absent de la salle des séances au moment du scrutin sur le crédit de 1,100,000 francs (Allocations aux chanoines), déclare que, présent, il aurait voté « pour » ce crédit. »

TOURCOING

Vol. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs se sont introduits dans le domicile de M. Holvoet, rue du Bois, et ont dévalisé la basse-cour. De superbes gallinacés ont été enlevés par les voleurs, qui sont entrés dans le poulailler en brisant une palissade.

Les agents en tournée, vers 2 heures du matin, dans la rue Nationale, ont trouvé, couché sur le trottoir, en état d'ivresse, le nommé F Poutrain, père de famille. Poutrain a été mis au violon.

Expulsés. — La gendarmerie a conduit hier à la frontière, route de Mont-à-Leux, le nommé Joseph Piette, domestique, 24 ans, né à Audimont (Belgique), condamné à Boulogne, le 3 septembre 1881 à 2 mois de prison et 5 ans de surveillance pour vagabondage.

On se demande ce que peut bien signifier cette peine de 5 ans de surveillance pour un expulsé.

LILLE

LES FUNÉRAILLES DE WATTRELOS. — Jeudi, ont été célébrées les funérailles du brave caporal de pompiers Wattrelos, mort victime de son dévouement à l'incendie de la rue Esquermoise.

Le poste du Plat

Le poste de la rue du Plat, où le corps avait été déposé, était orné de draperies de velours noir à crépines d'argent ; de nombreux drapeaux tricolores, entièrement recouverts de crêpes, étaient placés sur les murailles.

Le cortège

A neuf heures, le cortège funèbre quittait le poste.

Une compagnie de pompiers, commandée par un lieutenant, suivie de la musique du corps, marchait en tête.

Le cercueil, sur lequel était déposé l'uniforme du brave pompier, était entouré de ses camarades, sans armes ; une branche de laurier avait été placée sur le cercueil.

De nombreuses couronnes étaient portées par les députations de pompiers de Cambrai, Tourcoing.

Un caporal des pompiers de Paris, enfant de Lille et autrefois sapeur-pompier, avait été délégué par le colonel pour assister aux obsèques; il portait une magnifique couronne portant ces mots : *Au caporal Wattrelos mort au feu.*

D'autres couronnes avaient été envoyées et portées par des délégués de Cambrai, Tourcoing, Roubaix, Armentières, Quesnoy.

Après la famille venaient M. le préfet du Nord, M. le maire de Lille, un conseiller de préfecture, un officier d'ordonnance représentant le général Billot, M. le procureur de la République, MM. Dassonville et Duhamel, substituts; M. Legrand, juge; M. le commissaire central, un grand nombre de conseillers municipaux, M. Delesalle, la société des Sauveteurs du Nord, le président et le conseil d'administration en tête; des députations des pompiers de Valenciennes, Cambrai, Armentières, Tourcoing, Roubaix, Halluin, Quesnoy-sur-Deûle, etc.; toutes les communes environnantes, M. le colonel Ricouard-d'Hérouville du 43e de ligne, ses officiers, des caporaux et soldats; le commandant des chasseurs à pied, officiers et soldats; les officiers et sous-officiers de l'artillerie de forteresse; le commandant des canonniers sédentaires, officiers et sous-officiers; le colonel du 40e régiment de l'armée territoriale, quelques officiers des chasseurs à cheval et une foule de personnes venant apporter leur témoignage de sympathique admiration à cette victime du devoir

Une compagnie de pompiers fermait le cortège.

A l'église

Le cercueil a été placé près des marches du chœur sur une estrade très simple, garnie de écussons de la ville et de drapeaux tricolores voilés. Les nombreuses couronnes étaient posées sur des chaises autour du cercueil qu'entouraient les caporaux et sergents du bataillon.

Une messe chantée a été dite par le doyen de Saint-Sauveur, entouré de son clergé; la maîtrise était au grand complet; M. Lestienne a donné, à l'offertoire, un *motet*.

Dans le chœur, les drapeaux des *Sauveteurs* et de la *Lyre du Nord* étaient tenus déployés par des membres de ces sociétés.

M. le Doyen a prononcé une chaleureuse et émouvante allocution, rappelant les services rendus par ce corps modeste et héroïque des pompiers volontaires, et demandant à Dieu de recevoir le vaillant Wattrelos parmi ses élus.

On n'a pas remarqué, sans ressentir une douloureuse impression, que la musique et les hommes en armes n'entraient pas dans l'église. C'est un ordre du ministère de la guerre. Mais cela jetait un froid dans cette cérémonie.

A 10 heures 1/2, le cortège se reformait pour se rendre au cimetière de l'Est.

Toutes les autorités civiles et militaires ont suivi le corps. La foule envahissait les trottoirs et rendait aussi un hommage au malheureux caporal Wattrelos.

Au cimetière

Le funèbre cortège n'est arrivé qu'à onze heures et demie au cimetière, toujours accompagné d'une foule que les agents de police avaient peine à contenir.

M. le préfet du Nord et M. le maire de Lille ont prononcé chacun un discours et les honneurs funèbres ont été rendus par les pompiers.

Un fou. — Mercredi soir, à 6 heures, un homme se couchait sur les rails du car à vapeur en station sur la Place. Il menaçait de son bâton ceux qui voulaient le retirer. Les agents de police parvinrent à s'en emparer et le conduisirent au poste.

Cet homme, dont les facultés sont dérangées, sortait du bureau de police, où il se présente souvent pour toutes sortes de réclamations; comme on l'avait évincé, il avait dit qu'il se jetterait devant le car, mais on n'avait pas cru à l'exécution de cette parole.

L'affaire de l'ascenseur. — Un de nos confrères annonce que l'affaire de l'ascenseur passera en police correctionnelle après les vacances de Pâques.

L'information de notre confrère est au moins prématurée. Nous savons même que les ingénieurs-enquêteurs n'ont pu établir les faits, que leurs rapports ne concluent pas sur les causes de l'accident et que le parquet se trouve ainsi dans une situation très difficile.

Il n'a aucune base pour formuler son acte d'accusation. Voilà les vrais motifs du retard qui paraissait inexplicable.

de Lille, et le « marchand de gauffres » de Saint-Maurice, bien connu des enfants, et dont la boutique a été dévalisée par la bande Verstraëte.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 12 mars
Présidence de M. PARENTY

Audience de flagrant délit :

Les condamnations suivantes ont été prononcées : 1 mois de prison et 50 fr. d'amende à Declercq, de Lille, pour coups et ivresse ; 1 mois de prison et 50 fr. d'amende à Victor Boulinguiez, de Lille, pour coups ; 3 mois de prison et 25 francs d'amende à Emmanuel Flanchon, de Fives, pour abus de confiance ; 6 mois de prison à Félix Dessaun, de Wazemmes, pour vol ; 15 jours de prison et 16 francs d'amende à J.-B. Somen, de Wazemmes, pour bris de clôture ; 2 mois de prison et 300 fr. d'amende à Célina Damperin pour ivresse.

NORD

Douvrin. — *Un double crime.* — L'autopsie du cadavre de la femme Edmond, morte à la suite de manœuvres abortives, a été faite hier, en présence du parquet de Lille. La victime avait vécu encore huit jours après ces manœuvres abortives; elle est morte au milieu de souffrances épouvantables; son corps se décomposait peu à peu, ce qui a fait croire d'abord à l'empoisonnement. C'est en vain que les parents de la victime lui ont demandé de dénoncer la personne qui l'avait mise en cet état, elle n'a pas consenti à la faire connaître. Cependant différents indices ont été relevés et mettront probablement les magistrats sur la piste du coupable, qui serait une personne experte en la matière, et demeurant dans une ville voisine de Douvrin, dans le département du Nord.

Bouchain. — *Nécrologie.* — On annonce la mort de M. Jules Cartons, négociant, conseiller municipal depuis cinq ans.

Avesnes. — La conférence qui vient d'être faite à Avesnes par M. Lefèvre-Pontalis y a obtenu, devant un auditoire considérable, un éclatant succès. Elle avait pour sujet : « Le Gaspillage de l'argent et du sang de la France », et il est impossible de faire, avec un plus grand talent de parole qui a provoqué les applaudissements répétés, une plus éclatante justice de la politique à laquelle nous devons, a dit si bien M. Lefèvre-Pontalis, le déficit sans excuse et la guerre sans nécessité.

Fourmies. — Les industriels de Fourmies-Wignehies, soucieux de mettre leur centre lainier à la hauteur technique des autres plus anciens, s'occupent de la création d'une école de tissage, de filature et de peignage. La liste de souscription ouverte entre eux s'élève déjà à 24,000 fr.

Lecelles. — Les funérailles de Mathilde Baudouin ont eu lieu hier, au milieu d'une affluence considérable. A ce propos, on nous écrit que cette jeune fille n'a pas succombé aux suites de violences exercées par le nommé Louis René et Mademoiselle Piatel; mais que le jour du carnaval, en parlant à une bande de jeunes gens masqués, elle a été involontairement bousculée, et est tombée si malheureusement qu'elle s'est fait des légions internes très-graves. La mort est arrivée dix-sept jours après.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Hier, mercredi, vers midi, le nommé Séraphin Dournel, âgé de 63 ans, ouvrier maçon, était occupé pour le compte de M. Gallet-Piquet, entrepreneur, à des travaux de réparations au bâtiment de l'ancienne filature, située, rue de l'Espérance; lorsque monté sur une échelle à environ 1 m. 50 de hauteur, il perdit l'équilibre et tomba sur le sol.

La mort a été instantanée. M. le docteur Deroide, appelé, n'a pu que constater la mort. Le corps de ce malheureux a été transporté à son domicile.

— *Incendie.* — Les dégâts causés par l'incendie de MM. Fiquay et Jublin, fabricants de tulles, rue du Cosmoranca, sont plus considérables qu'on l'avait cru primitivement, ils s'élèveraient à la somme de 100,000 francs environ pour tulles brûlés et détériorés, soit par l'action de la chaleur du feu, soit par l'eau. Ces dégâts sont couverts par les compagnies d'assurance l'*Abeille* et la *Paternelle*.

AISNE

Une catastrophe. — La commune de Villers-le Sec est dans la consternation. Une horrible catastrophe vient de jeter l'émoi dans cette commune, d'ordinaire si paisible.

Le 7 courant, vers cinq heures et demie du matin, Mme Leclerc est partie de chez elle, laissant ses quatre enfants endormis; quand elle revint vers sept heures, ils dormaient encore tous; alors elle retourna à son travail et revint vers huit heures pour les habiller et leur donner à déjeuner. Mais, en ouvrant la porte, elle fut suffoquée par une épaisse fumée. Affolée, elle se précipita à l'intérieur et vit que son lit brûlait. Elle bondit vers le berceau de son plus jeune enfant, mais le pauvre petit était mort : mort aussi le second !! Elle les prit dans ses bras et les porta tous deux chez son beau-père en poursuivant des cris désespérés; plusieurs personnes accoururent et parvinrent heureusement à sauver les deux autres, qui étaient déjà à moitié asphyxiés. On suppose que l'aîné, âgé de cinq ans, s'étant réveillé, a pu saisir quelques allumettes qui se trouvaient sur la cheminée, sous un globe, et, en s'amusant avec, aura mis le feu au lit. M. le docteur Vieillard espère sauver l'aîné; mais l'état du troisième est désespéré.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 11 mars. — Julienne Lachert, rue des Longues-Haies, 215. — Albertine Matton, rue du Général-Chanzy, maisons Cavrois, 19. — Eugène Caudde, à l'Hôtel-Dieu. — Maurice Gadenne, rue du Moulin, 84. — Alfred Vervaert, rue Sainte-Elisabeth, cour Decrieck, 56. — Julienne Lagache, rue de la Lys, 26. — Germaine Vanackère, rue des Filatures, maisons Génard. — Stéphanie Euvry, rue de l'Epeule, cour Dearousseaux, 5. — Marguerite Sulmen, rue Jacquart, cour du Gaz, 19. — Pierre Corvelyn, rue de Lannoy, fort Desprez 62. — Arthur Ferret, rue du Tilleul, 6. — Edmond Mausse, rue d'Alma, 238.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 11 mars. — Rosalie Déplanques, 1 jour, rue du Fort, cité Saint-Pierre, 2. — Désiré Hennebaut, 44 ans, tisserand, aux Trois-Ponts, maisons Lebrun. — Jeanne Juay, 3 ans, rue de l'Epeule, 154. — Joseph Vermeulen, 8 mois, rue de Toulouse, cour Thérin, 9. — Marie Dujardin, 75 ans, ménagère, rue du Collège, 152. — Adèle Nys, 65 ans, ménagère, place Chaptal, 17.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille LEZY-DHALLUIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Henriette-Augustine DHALLUIN, décédée à Roubaix, le 10 mars 1885, dans sa 61e année, administrée des Sacrements de Notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 12 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 13 dudit mois, à 10 heures 1/4, en l'église du Sacré Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, route de Wattrelos, 56.

Les amis et connaissances de la famille LEBRUN-CARONNE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Jeanne-Henriette LEBRUN, décédée à Roubaix, le 11 mars 885, à l'âge de un an et 7 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Anges Solennels, qui auront lieu le vendredi 13 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nabuchodonosor, 6.

LETTRES MORTUAIRES & OBITS IMPRIMÉS ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans Petit *Journal de Roubaix*

BELGIQUE

LA GRÈVE DU BORINAGE

Voici la situation : Reprise partielle aux puits Saint-Joseph et Sainte-Félicité des Produits-Flénu. — Cent ouvriers au numéro 4 des Wanaux du charbonnage d'Hornu et Wasmes. — Quelques ouvriers travaillent à Saint-Félix de Pâturages. Chômage complet au numéro 10 des Charbonnages belges et à Sainte-Hortense.

A Quaregnon, quelques ouvriers travaillent au n. 2 des 24 Actions et à la Boule. — A Dour, les ouvriers sont au complet au n. 2 du Grand Buisson. — A Wasmes, on travaille au n. 18 du Grand Buisson et aux puits 4 et 6 de Hornu et Wasmes.

Hier matin, il y a eu une légère reprise à l'Hauflette, à Jemmapes. A Belle-et-Bonne, personne. Au Levant-du-Flénu, pas un ouvrier ne s'est non plus présenté encore ce matin.

Chambre. — La Chambre a continué hier la discussion du budget de l'intérieur. La séance n'a présenté aucun intérêt.

Roux. — *Dynamite.* — Dimanche, vers quatre heures 1/2 du matin, M. Alexandre L..., négociant à Roux, fut éveillé par une forte explosion. Il constata que la porte principale de sa maison était ouverte et en partie brisée ; des débris en étaient éparpillés dans la première place du rez-de-chaussée. On acquit bientôt la certitude qu'on avait voulu faire sauter le bâtiment à l'aide d'une cartouche de dynamite. Les auteurs de cette malveillance insigne sont encore inconnus.

Renaix. — *La dynamite.* — On écrit de Renaix

« Le parquet d'Audenaerde est arrivé en notre ville avec le train de midi, afin d'instruire l'affaire.

» La victime est un brave tisserand, nommé Verbrugge, qui laisse une nombreuse famille.

» Le procureur du roi a interrogé successivement MM. l'artificier Ricard, le bourgmestre De Malander et l'échevin Masset. Ces derniers lui ont remis les fameuses lettres anonymes, dont quelques-unes portaient comme signature les initiales D. V. Ces lettres étaient écrites sur papier encadré de noir; les enveloppes étaient également de deuil. Elles ont été mises à la poste dans la soirée du samedi 7, c'est-à-dire la veille de la manifestation catholique; elles portaient le timbre du 8, 4 heures du matin, première levée.

» Les destinataires de ces lettres étaient MM. le bourgmestre De Malander, les échevins Masset et Renard, le représentant Magherman et le juge de paix.

» Nous avons vu une de ces lettres : elles sont écrites à main posée d'une fort belle expédiée, véritable écriture de femme.

» Les coupables supposaient sans doute que l'explosion ferait de nombreuses victimes ; de là la mention *Renaisiens défunts*, contenue dans la lettre en question.

» C'est, en effet, par un hasard vraiment providentiel qu'on n'a à déplorer que la mort d'une seule victime. Les auteurs de l'acte criminel devaient s'attendre à ce que les éclats du mortier d'artifice atteindraient un grand nombre de personnes, dans la foule compacte qui était massée sur la Grand' Place, pour assister au feu d'artifice. Heureusement que les éclats ont décrit une trajectoire courbe ; c'est ce qui explique que le tisserand Verbrugge, placé au dernier rang, sur le trottoir, contre une maison, ait été atteint, alors que les personnes qui se trouvaient devant lui échappaient, elles, aux conséquences de l'explosion.

» La victime qui avait en ce moment la tête en l'air, a été frappée au cou. Nous avons vu le cadavre à l'hôpital ; la blessure est large et profonde, le larynx est tranché net, et les chairs sont déchirées et broyées.

» D'autres personnes ont été également atteintes par les éclats, entre autres une petite fille qui a été blessée à la tête, et un spectateur qui a été frappé à la jambe ; son pantalon a été déchiré à cet endroit.

» L'explosion a été tellement formidable que la colonne en pierre, espèce d'obélisque, qui surmonte la fontaine établie au milieu de la Grand'-Place, a été fendue. Tous les assistants ont éprouvé une véritable trépidation au moment de l'accident.

» Il paraîtrait qu'une cabaretière aurait entendu dans un établissement deux individus, quelques jours auparavant, parler entre eux d'explosion de dynamite; mais elle n'avait pas fait attention à ce propos, ignorant ce que c'était que de la dynamyte.

» Elle a été entendue par le parquet.

» D'autre part, on attribue à certains libéraux des propos à double entente, des menaces vagues, faites en termes ambigus à l'adresse du bourgmestre de Malander.

» Quant à l'intention criminelle, elle ne fait de doute pour personne à Renaix. Du reste, lundi matin, M. Ricard nous expliquait clairement que l'accident est dû à la malveillance.

» Espérons que la justice parviendra à voir clair dans cette affaire que tout semble indiquer comme devoir être un odieux attentat dû à la rage politique.

» Après les gourdins du 7 septembre, la dynamite. »

L'affaire Bayot-Quinet. — D'après les renseignements reçus de Paris, l'état de Bayot est plus satisfaisant. Dans quelques jours il sera sorti de l'hôpital Beaujon.

L'affaire que nous avons rapportée se complique d'une complicité assez étrange. Le docteur Quinet était renseigné sur les faits et gestes de Bayot, par un de ses amis à Paris, qui l'aurait trompé inconsciemment ou intentionnellement.

Il paraîtrait, en effet, que Mme Quinet n'était pas à Paris, qu'elle n'y a jamais été avec Bayot. L'adresse que le correspondant de M. Quinet lui avait donnée comme étant celle de sa femme, rue Perdonnet, était l'adresse de Bayot et sa famille.

Le complice serait en fuite. C'est une personne très connue dans le pays, dont nous ne pouvons pas encore dire le nom.

(*Journal de Charleroi*).

Anvers. — Le 10 mars a eu lieu le 16e tirage pour le remboursement de l'emprunt contracté en 1882 par la ville d'Anvers. Numéros primés :

Numéro 29777 remboursable par 10,000 fr.
Numéro 524106 par 1,000 fr,
Numéro 54369 par 500 fr.
Numéros 28405 — 410430 chacun par 250 fr.
Numéros 33813 — 59953 — 62117 — 134716 — 140129 — 175216 — 187519 — 248336 — 302939 — 320725 — 324858 — 368738 — 403046 — 404679 — 440892 — 461373 — 462855 — 470804 — 489892 — 513259 chacun par 150 fr.

FAITS DIVERS

Une idée américaine. — S'il faut en croire le *New-York Times*, les *selectmen* ou conseillers municipaux de West-Middlebury centre, une petite ville du Connecticut, viennent de se signaler par une innovation des plus ingénieuses. Il s'agit de l'application de l'épigraphie funéraire à la statistique. A quoi bon, dans un cimetière, toutes ces inscriptions plus mentenses, plus banales et plus inutiles les unes que les autres? se sont demandé les dignes conseillers. Ne serait-il pas plus raisonnable que toutes les mentions portées sur les pierres ou sur les croix tumulaires constituassent de véritables annales du mouvement de la population, avec indication de l'âge, du sexe, du domicile, de la profession de chaque mort, et par surcroît de la maladie qui l'a emporté ? Les vivants pourraient au moins tirer de ces renseignements quelques leçons utiles. On apprendrait la quel quartier de la ville est le plus sain, quelles sont les maladies régnantes, quelle est la moyenne de la vie, et ces notions en valent bien d'autres.

FEUILLETON DU 13 MARS — (N° 25).

LE FLEUVE D'OR

VOYAGES & AVENTURES

XI

LA SOIF

Cette nuit-là,